

d'un confesseur imbécile et d'une dévote fanatique. D'autres nous le montrent cédant à l'obsession des remords d'une jeunesse trop vouée aux plaisirs et s'efforçant de racheter, par la *persécution des hérétiques, les scandales de sa vie passée*. Il en est enfin qui supposent que Louis XIV ne révoqua l'édit de son aïeul que pour se réconcilier avec le Pape Innocent XI alors fort indisposé contre lui à propos de l'affaire de la régale. La plupart de ces opinions ne peuvent soutenir un sérieux examen, lorsque l'on considère de quel poids considérable furent dans la balance les raisons qui déterminèrent la mesure de 1685. Louis XIV n'a point agi isolément en dehors de l'esprit et des tendances de son siècle, loin de là, il en a subi l'impulsion ; il n'a été que l'interprète des vœux de tous les catholiques. Voilà ce qui domine la question et ce qu'il ne faut jamais perdre de vue.

Louis XIV, au moment où il signa l'acte de révocation, en était si peu à ce point où la volonté, affaiblie par les années, va s'éteignant de jour en jour, qu'il n'avait que quarante-sept ans. Il était donc dans toute la force de l'âge.

Que M^{me} de Maintenon ait engagé le Roi à supprimer l'édit de 1598, que le P. de la Chaize l'ait entretenu dans les mêmes sentiments, que le chancelier Le Tellier, que le secrétaire d'État Châteauneuf aient précipité le dénouement, ces questions ne peuvent avoir qu'une importance secondaire. Tous ces hommes aussi ont subi l'influence, l'ascendant de leur époque : d'autres à leur place eussent agi absolument comme eux. Là n'est donc point le véritable intérêt historique, il est principalement dans la question de savoir si l'édit de 1685 fut un acte spontané, comme l'ont prétendu, dans un intérêt particulier, Rulhière et quelques autres, ou s'il fut la conséquence nécessaire, l'inéluctable conclusion d'une politique préparée et suivie depuis longues années ? Or, nous croyons avoir suffisamment démontré, par des preuves authentiques, dont plusieurs n'avaient pas été assez mises en saillie par les historiens, que cette dernière proposition a la vérité pour elle. Si Henri IV, si Richelieu, si Mazarin n'ont pas supprimé l'Edit de Nantes, c'est qu'ils ne se sont point sentis assez forts pour le briser. Ce n'est point l'envie d'en venir là qui leur a fait